

ANNEXE R1

Fiche de poste

Fonctions : Administrateur-trice systèmes et réseaux

Métier ou emploi type* : E2B43

* REME, REFERENS, BIBLIOFIL

Fiche descriptive du poste

Catégorie : A

Corps : Ingénieur d'Etude

Affectation

Administrative : RECTORAT DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE - CS 87703 - 31077 TOULOUSE CEDEX 4

Géographique : 75 RUE SAINT ROCH, 31400 TOULOUSE

Missions

Activités principales :

Assurer le maintien en conditions opérationnelles de l'infrastructure système ;
Planifier, installer, automatiser, superviser et améliorer les processus de production ;
Sécuriser la production (sauvegarder, sécuriser les flux, prévoir et mettre en pratique des solutions de repli ou de contournement (PRA, PCA) ;
Gérer les évolutions et la maintenance des matériels, des logiciels et du système ;
Garantir la livraison des services ;
Référencer et documenter les composants liés à l'infrastructure, aux logiciels et leurs liens avec la couche applicative ;
Assurer la veille technologique sur les différents aspects de l'infrastructure système et de communication (matériels, logiciels, architecture, protocole, mode de transferts) ;
Travailler en mode projet sur les sujets du bureau ;
Travailler en collaboration avec les autres équipes de la DSI² basée à Montpellier et à Toulouse.

Activités associées :

Configuration et administration du matériel d'un Centre de données ;
Mise en œuvre des actions correctives ou proactives ;
Participation à l'amélioration des processus d'exploitation et à l'automatisation/délégation des tâches avec un ordonnanceur de production de type JobScheduler ;
Communication opérationnelle / rapport d'incident ;
Rédaction de documentations dans la base de connaissance collaborative ;
Expertise et veille sur le domaine concerné ;
Veiller au respect des procédures et méthodes d'assurance de qualité et de sécurité du SI ;
Sécurité opérationnelle des équipements en lien avec le SSI.

Environnement professionnel :

La région académique Occitanie est la deuxième plus vaste de France métropolitaine. Elle occupe une superficie de 72 724 km² sur 13 départements, administre plus de 5 500 écoles et établissements, accueille plus d'un million d'élèves et d'étudiants. Elle réunit les académies de Montpellier et de Toulouse. Prévues par le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la dynamique de modernisation et d'homogénéisation de l'action publique de l'État à l'échelle régionale résulte d'une volonté forte du pouvoir exécutif de structurer un ensemble régional cohérent.

ANNEXE R1

Fiche de poste

La direction régionale des systèmes d'information et de l'innovation (DSI²) a été mise en place (BO du 17 mars 2022) reprend l'ensemble des missions des DSI des académies de Montpellier et Toulouse avec pour objectif de générer de la valeur pour les usagers et les métiers, de renforcer l'expertise, l'efficacité, l'efficience et la réactivité de l'organisation. Ces missions s'exercent au profit des services métiers, des services déconcentrés dans les départements, des établissements scolaires ...

Elle porte également des missions nationales en relation avec la Direction du Numérique pour l'Education (DNE) (PNCN, FOAD, Climat scolaire, MF².) et le service de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines (SEMSIRH) (Diffusion,...)

Elle compte plus de 260 agents répartis entre les sites de Montpellier et Toulouse.

Le poste est positionné dans le département Infrastructure, un des 5 départements des missions académiques

- Proximité ;
- Infrastructures & PNCN;
- Développements ;
- Applications ;
- Relation Clients.

Le département « infrastructure » est composé d'une trentaine d'agents.

Description du service

Au sein Bureau de l'Administration Système & Hébergement (10 IGE et 4 Techniciens répartis sur Toulouse et Montpellier) l'ingénieur recruté sera amené à prendre en charge l'exploitation des infrastructures de la région académique Occitanie et le maintien en condition opérationnelle. Le bureau intervient en tant que « niveau 3 » sur son domaine de compétences.

L'ingénieur recruté contribuera également à la mise en place et au maintien des infrastructures matérielles et virtuelles sur lesquelles reposent les services numériques.

L'ingénieur recruté aura en charge tout ou partie de la sécurité dans son domaine de référence.

Relations fonctionnelles

- Les autres départements de la DSI² ;
- L'équipe RSSI et le Bureau de l'Administration Réseaux (BAR) ;
- Les DSI d'autres académies ;
- Les services des rectorats, les services déconcentrés ;
- La Direction du Numérique pour l'Education, partenaires (RENATER, réseaux métropolitain, collectivités territoriales ...);
- Les sociétés porteuses de prestataires ou de marchés/contrats pour la région académique.

Conditions particulières d'exercice (NBI, régime indemnitaire - groupe de fonctions IFSE ...) :

Encadrement : ~~NON~~-OUI

Nb agents encadrés par catégorie : ... A - ... B - ... C

Conduite de projet : ~~NON~~-OUI

Condition(s) particulière(s) d'exercice :

- Bonne disponibilité indispensable : astreintes ou horaires décalés adaptés aux nécessités du service ;
- En fonction des calendriers de gestion ou d'incidents sur les systèmes d'informations, une disponibilité particulière peut s'avérer nécessaire pour garantir la continuité de service et le bon déroulement des opérations de gestion ;
- Déplacements possibles dans la région académique - véhicule de service mis à disposition ;
- Déplacements possibles en France métropolitaine dans le cadre de séminaire ou de formation.

ANNEXE R1

Fiche de poste

Compétences*

Connaissance, savoir :

- Pratique courante de l'exploitation de serveurs Linux Redhat / Debian et Windows ;
- Expertise en administration de solutions de stockage et de sauvegarde (veeam...) ;
- Connaissances d'un outil de supervision (Nagios, VROPS ...)
- Compétences sur l'utilisation d'outils d'automatisation (Rundeck, JobScheduler, Ansible, ...);
- Capacité à écrire des scripts (BASH, Ansible, Python, Powershell) ;
- Connaissance des architectures de messagerie et de listes (Oracle, Exchange, Sympa, ...);
- Connaissance de l'architecture Active Directory et annuaires LDAP (OpenLDAP, Oracle DSEE, ...);
- Mettre en œuvre et suivre les indicateurs de performances et de métrologie ;
- Sécurité des systèmes d'information et de communication (connaissance approfondie) ;
- Une expertise en système de gestion des informations et des événements de sécurité (SIEM) serait un plus ;
- De même qu'en solution de sécurisation des accès et de cybersurveillance ;
- Outils et méthodes de qualité ;
- Méthodologie de conduite de projet ;
- Les concepts ITIL ;
- Les architectures des systèmes Linux, Windows, AD et outils d'administration associés
- Les concepts et techniques d'architecture des systèmes et réseaux

Savoir-faire :

- Sens des responsabilités et du service aux utilisateurs ;
- Qualités relationnelles, sens de la communication et esprit d'équipe indispensables ;
- Curiosité intellectuelle et créativité ;
- Savoir être force de proposition dans la prise en compte des évolutions ;
- Capacité d'adaptation forte aux nouvelles technologies et forte réactivité en cas de besoin ;
- Capacité à rédiger des documentations techniques et tous supports liés à l'activité ;
- Connaissance et mise en pratique du référentiel ITIL ;
- Volonté de s'investir dans son travail ;
- Capacité à gérer les priorités et les urgences ;
- Travailler en mode projet

Savoir être :

- Capacité à travailler en mode collaboratif ;
- Capacité à s'adapter à un environnement technologique en perpétuelle évolution ;
- Disponibilité et réactivité en cas d'incidents concernant le système d'information ;
- Rigueur, l'organisation du travail, l'esprit d'initiative ;
- Capacité à gérer le stress ;
- Qualité rédactionnelle et de communication ;
- Esprit d'équipe et de service ;
- Créativité / Sens de l'innovation ;
- Capacité à écouter et à dialoguer avec les partenaires internes (Autre département, Maitrise d'Ouvrage, DNE, ...) et externes (prestataires, collectivités territoriales, ...)

* Conformément à l'annexe de l'arrêté du 18 mars 2013 (NOR : MENH1305559A)